Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_05_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU D[illegible]

SYBERT

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : le 6 octobre 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 19h45

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote : 24
- Ayant donné procuration : 6

Résultat du vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

TITULAIRES :
G.B.M : AUBERT Damien ; BAILLY Guillaume ; BERMOND Henri ; BIHR Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BOUZAT Patrick, CALVAT Lylian ; DOLEJAL Philippe ; JEANVOINE Jérémy ; JELSCH Véronique ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Hélène ; MÉNESTRIER Jean-François ; MEUNIER Emmanuelle; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ;
C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GARNIER Christophe ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DIETRICH Clément ; REIGNEY Frédéric ;

SUPPLÉANTS :
G.B.M : SIMONIN Flora ;

Étaient excusés :

TITULAIRES :
G.B.M : BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BRIOT Valérie ; JACQUES Patrick ; KRIEGER Jacques ; LAIDIÉ Frank ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; VEJUX Kévin
C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; JACQUIER-GINEPRO Laurence ; LAMBERT Jean-Benoît ;
C.C.V.M :

SUPPLÉANTS :
G.B.M : PERNIN Daniel ;
C.C.L.L : GRENIER Jean-Claude ;

Secrétaire de séance : Philippe DOLEJAL

Procuration de vote :

Mandant : Guillaume AYMONIN ; Ludovic BARBAROSSA ; Catherine BECKER ; Valérie BRIOT; Frank LAIDIÉ ; Jean-Benoît LAMBERT
Mandataire : Christophe GARNIER ; Anthony NAPPEZ ; Henri BERMOND ; BOUVET Nathalie ; Jean-Marc BOUSSET, Jean-Claude STADELMANN

Objet : 2B.État des indemnités effectives des élus du SYBERT 2026/10_05-46

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_05_46-DE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

ÉTAT DES INDEMNITÉS EFFECTIVES DES ÉLUS DU SYBERT

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

Les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le Comité Syndical fixe le montant des indemnités de ses membres **dans les trois mois** qui suivent son installation, la délibération relative aux indemnités de fonction devant obligatoirement, une fois votée, être accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités versées.

L'article R.5212-1 du CGCT détermine le montant maximum des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des syndicats composés exclusivement de communes et d'établissement publics de coopération intercommunale, tel que le SYBERT, par référence au montant du traitement correspondant **à l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Ainsi, par délibération du 19 mai 2026, le SYBERT a fixé le taux des indemnités de fonction brutes mensuelles attribuées aux Président(e) et Vice-Président(e)s du SYBERT, par référence à l'indice brut terminal sans indiquer son niveau, selon les termes suivants :

- 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président,
- 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chacun des Vice-Président(e)s.

Après vérification des cumuls et du respect des plafonds réglementaires en la matière, il est présenté le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président(e) et aux Vice-président(e)s du SYBERT.

Prénom et Nom	Fonction	Taux retenu (% de l'IB 1027)	Indemnité brute mensuelle – valeur au 1er janvier 2026
Jean - Marc BOUSSET	Président(e)	37,41%	1537.75
Nathalie BOUVET	1ère Vice-Présidente	18,70%	768.67
Olivier LEGAIN	2e Vice-Président	18,70%	768.67
Jean-Claude STADELMANN	3e Vice-Président	18,70%	768.67
Clément DIETRICH	4e Vice-Président	18,70%	768.67
Henri BERMOND	5e Vice-Président	18,70%	768.67
Christophe GARNIER	6e Vice-Président	18,70%	768.67

Á l'unanimité, le Comité Syndical prend connaissance des indemnités versées par le SYBERT au titre du présent mandat.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_05_46-DE

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Philippe DOLEJAL